



La gouvernance



Le SAGE propose une approche par bassin versant, qui dépasse les limites administratives, et incite à une meilleure coordination entre acteurs. Au travers de la connaissance, de l'information et de la communication sur l'eau, il permet une meilleure appropriation commune du sujet de l'eau par les acteurs du bassin.

Vocabulaire

Échelle bassin versant :

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; document de planification à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

PAOT : plan d'action opérationnel territorialisé ; outil de déclinaison opérationnelle du SDAGE par masse d'eau.

EPTB : établissement public territorial de bassin (label) ; rôle de coordination à l'échelle des bassins-versants.

EPAGE : établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (label) ; assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle d'actions milieux aquatiques et prévention des inondations à l'échelle des sous-bassins.

Échelle départementale :

CATER : cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières.

CATZH : cellule d'assistance technique aux zones humides.

SATEP : service d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'eau potable.

SATESE : service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration.

Synthèse du SAGE

Faciliter les activités de loisirs aquatiques

Le SAGE n'omet pas les usagers non consommateurs de l'eau qui bénéficient de l'amélioration quantitative et qualitative des rivières et de la préservation de la richesse des milieux aquatiques. Aussi, le SAGE favorise les activités qui développent le **potentiel touristique et récréatif** du bassin dans le respect du bon fonctionnement des milieux.

Capitaliser et diffuser l'information

La mise en œuvre du SAGE nécessite de **communiquer** sur le contenu du SAGE auprès des **acteurs impliqués** dans la gestion globale et de **relais locaux** qui diffusent à leur tour ces informations sur le territoire. Elle nécessite également de suivre l'avancement de la mise en œuvre et donc de **capitaliser des données actualisées** sur le bassin pour réaliser des tableaux de bord. Par ailleurs, le SAGE recommande de mettre en œuvre des **synergies entre acteurs pour une communication et une sensibilisation plus efficaces**.

Mettre en place une gouvernance de bassin

Le SAGE constate des politiques incohérentes à l'échelle du bassin en raison d'applications à des échelles administratives. Il vise donc leur **harmonisation**. Pour cela, il préconise d'**associer la CLE** aux démarches de planification de l'eau et de l'aménagement du territoire et de mettre en place des structures gestionnaires du réseau hydrographique à l'échelle de sous-bassins (sans omettre le petit chevelu hydrographique) permettant de contribuer à la mise en œuvre du SAGE à l'aide d'**outils opérationnels**. Plus précisément, il encourage l'émergence de structures de gestion collective des canaux, ou à leur restructuration à une échelle hydraulique et hydrographique cohérente, afin d'optimiser la gestion des canaux ; il encourage la pérennisation de structures de conseil, d'animation et d'appui technique participant à la mise en œuvre du SAGE de façon **coordonnée à l'échelle du bassin**.